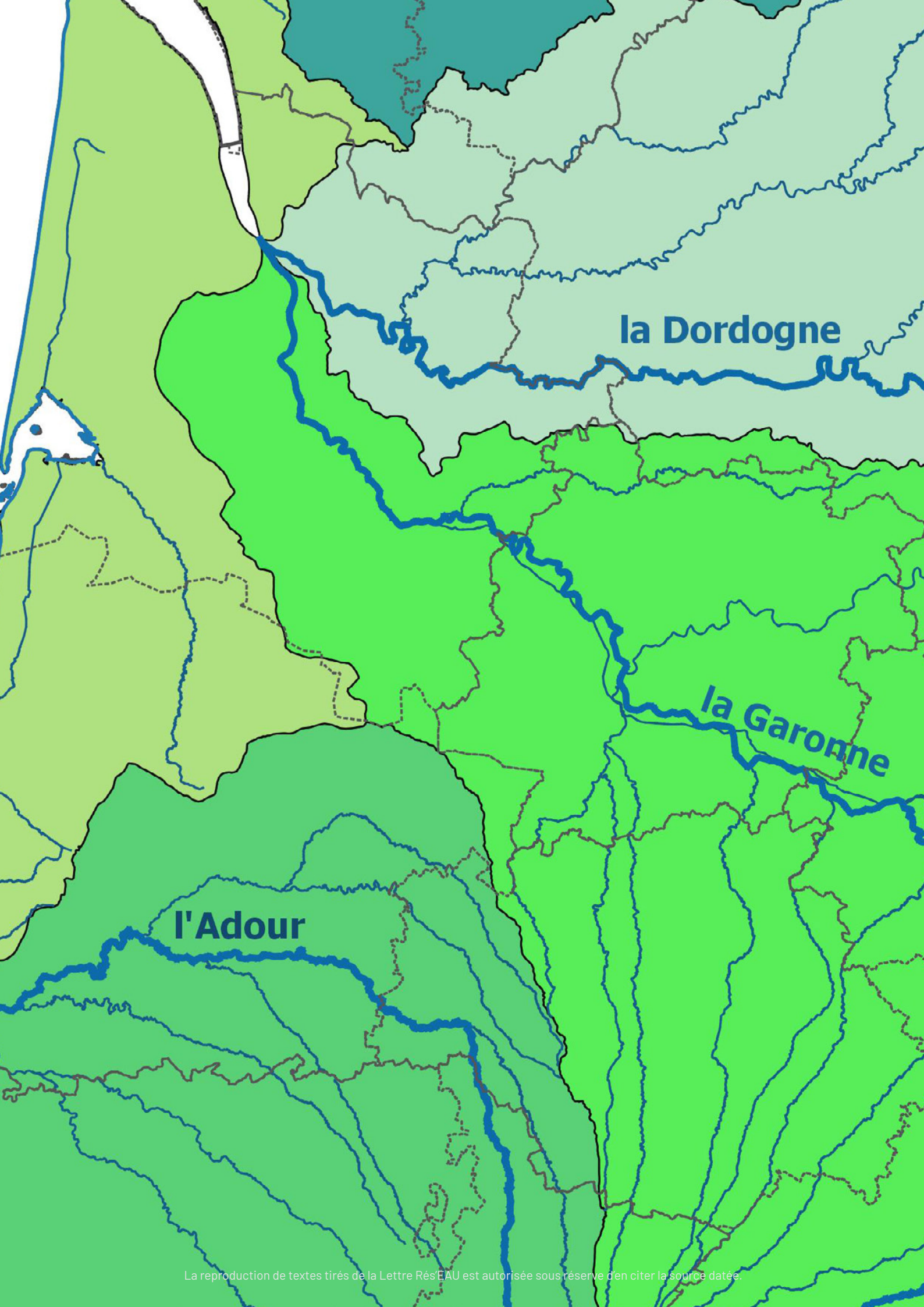


URGENCE HYDRIQUE

REPENSER NOS CADRES ET USAGES

Actualités, actions juridiques, suivis de terrain, agenda...

Photo : L'Orle, Parc Naturel des Pyrénées Ariégoises - FNE OP



la Dordogne

la Garonne

l'Adour

AU SOMMAIRE

ACTUALITÉS DU BASSIN.....6

LE RENOUVELLEMENT DU SDAGE 2028-2033 ENTRE DANS SA PHASE OPÉRATIONNELLE
RÉVISION DES SDAGE LOIRE-BRETAGNE ET ADOUR-GARONNE - LA POLITIQUE DE L'EAU EN NOUVELLE-AQUITAINE
LANCEMENT DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX « ZONES HUMIDES - PRAIRIES PERMANENTES »
LANCEMENT DE LA CONSULTATION SUR LES ZONES VULNÉRABLES NITRATES
STRATÉGIE DU COMITÉ DE BASSIN SUR LA SOBRIÉTÉ : ÉTAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES
PROJET DE TRANSFERT D'EAU DORDOGNE CHARENTE
BILAN À MI-CAMPAGNE DU SOUTIEN D'ÉTIAGE DE LA GARONNE

LES PIEDS DANS L'EAU · SUIVIS TERRAIN 14

RESTOR : RÉGÉNÉRATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX-RIVIÈRES PAR LA MÉDECINE CASTOR
SIVENS : OÙ EN EST-ON ?
PROGRAMME STYGOFAUNE

SENTINELLES DE L'EAU 19

JOURNÉE DU RÉSEAU EAU FNE OP À TOULOUSE
JOURNÉE DU RÉSEAU EAU FNE NA
PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE SENTINELLES DE LA NUIT !
JOURNÉE DE FORMATION « PROTÉGER LES ZONES HUMIDES »
QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE CONTINENTALES
SÉMINAIRE EAU POTABLE & SANTÉ - RETOURS
CAMPAGNE EAUX DÉCHETS - BILAN EN NOUVELLE-AQUITAINE

DU CÔTÉ DE LA JUSTICE25

IRRIGATION DANS LE BASSIN DE L'ADOUR : DES VOLUMES TOUJOURS SURDIMENSIONNÉS JUSQU'EN 2028
PARTAGE DE L'EAU SUR LE MARAIS POITEVIN : LES JUGES D'APPEL CONFIRMENT LA BAISSÉ DES VOLUMES POUR L'IRRIGATION AGRICOLE
LA CONVENTION JUDICIAIRE D'INTÉRÊT PUBLIC EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, QUÉSACO ?

AU FIL DE L'EAU.....28

POUR ALLER PLUS LOIN30



NOUVELLE-AQUITAINE

contact@fne-nouvelleaquitaine.fr
www.fne-nouvelleaquitaine.fr



OCCITANIE PYRÉNÉES

contact@fne-op.fr
www.fne-op.fr

JE M'ABONNE À LA LETTRE DU RÉSEAU

Le bilan de météo France de l'été 2025 indique :

« L'été 2025 se situe au 3^e rang des étés les plus chauds, marqué par des températures nettement supérieures à la normale sur l'ensemble de la France. L'anomalie est plus marquée sur la moitié sud du pays où elle atteint plus de +2°C au-dessus des normales. Juin a été particulièrement chaud avec une anomalie de +3,3°C, juste derrière juin 2003 (+3,6°C).

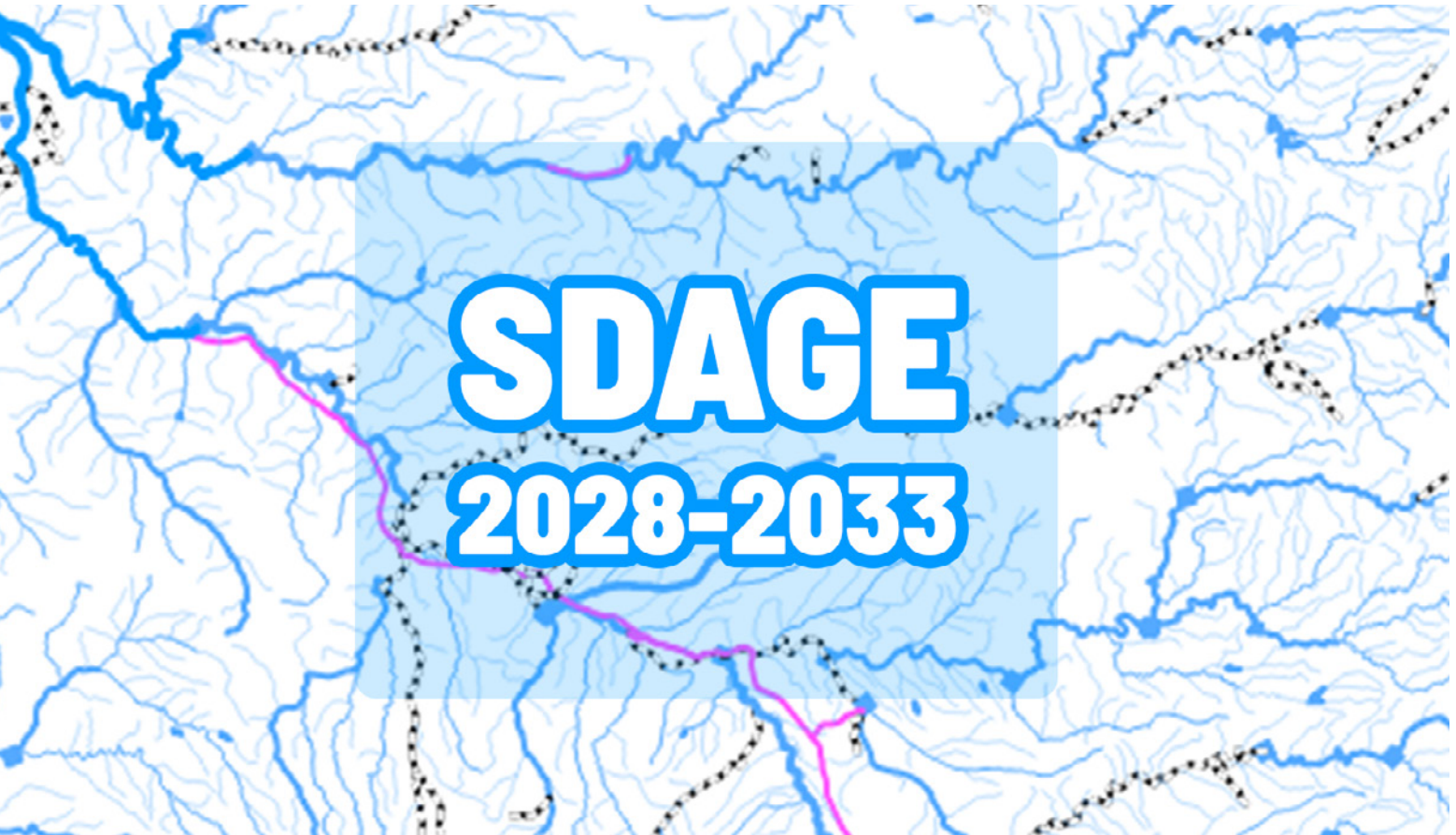
L'été 2025 a été peu pluvieux en particulier sur la moitié sud où le déficit atteint parfois 50% et se classe au deuxième rang pour le nombre de jours de vague de chaleur, (27 jours) après l'été 2022 (33 jours) »

C'est bien cette réalité climatique dont nous allons devoir tenir compte pour tous les usages, dans toutes les approches, et il faudra que les documents cadres à venir (SAGE et SDAGE) comme les différents plans d'actions aient pour fil conducteur l'indispensable adaptation à ces changements climatiques. Si nous pouvons nous féliciter que la puissance publique s'empare de ces sujets, il est impératif qu'un cadre réglementaire y soit associé, l'efficacité de l'incitatif, étant bien plus lente que les conséquences du réchauffement climatique, qui elles sont exponentielles.

Cécile ARGENTIN

ACTUALITÉS DU BASSIN

LE RENOUVELLEMENT DU SDAGE 2028-2033 ENTRE DANS SA PHASE OPÉRATIONNELLE



Le renouvellement du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Adour-Garonne 2028-2033 se poursuit. Ainsi, le groupe miroir, organe de concertation visant à **représenter la diversité des acteurs du territoire** et **refléter les préoccupations locales** vers les instances décisionnelles, s'est réuni le 18 septembre afin de discuter des **principaux enjeux à retenir pour le futur SDAGE**, autour des principes fondamentaux ainsi que des 4 orientations : gouvernance, pollutions, gestion quantitative et milieux naturels.

Ces échanges constitueront une première base de travail, qui sera approfondie lors de prochaines réunions, et notamment des **commissions planification**, avant l'adoption des grands enjeux pour l'eau au comité de Bassin de décembre.

UN DOCUMENT ANNONCÉ COMME STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Le SDAGE constitue le **cadre de la politique de l'eau du bassin pour 6 ans**. Outil majeur de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, il fixe des **objectifs**

communs, ainsi que des **orientations et dispositions** pour atteindre un bon état des eaux et garantir une gestion équilibrée et durable de la ressource.

Le futur SDAGE 2028-2033 est présenté par l'Agence de l'Eau comme un « **SDAGE de rupture** ». L'ambition est de proposer un document :

- **Plus stratégique**, en se concentrant sur les enjeux les plus structurants pour la politique de l'eau du bassin,
- **Plus resserré**, en allégeant la densité du texte et en regroupant certaines thématiques,
- **Plus opérationnel**, avec des objectifs clairs, des modalités de mise en œuvre identifiées et un recentrage sur les dispositions ayant un impact direct sur les autres politiques et documents réglementaires (urbanisme, aménagement, autorisations environnementales).

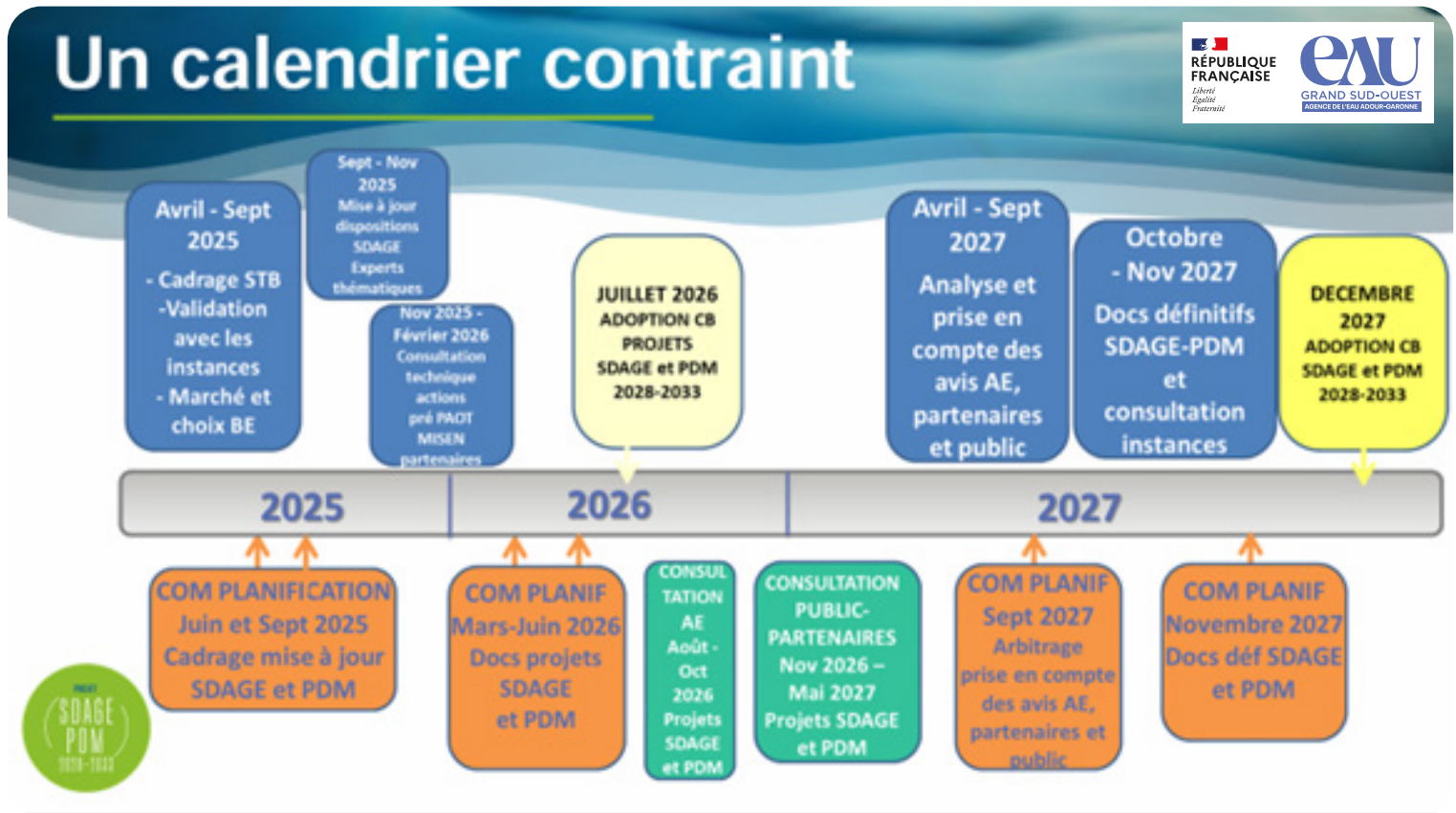
Cette orientation répond aux attentes exprimées par de nombreux acteurs de l'eau lors de la précédente consultation du SDAGE, mais aussi dans le cadre des rencontres citoyennes et des échanges en commissions et conférences récentes.

UN CALENDRIER CONTRAINT

Le calendrier fixé est particulièrement resserré. Le **projet de SDAGE et de Programme de mesures (PDM)** devra être validé en **juillet 2026** par le comité de bassin. Il sera ensuite soumis à l'autorité environnementale, puis à la consultation des partenaires et du public en **fin 2026**.

Pour respecter ce tempo, le travail doit avancer rapidement dès aujourd'hui, car il sera difficile d'apporter des modifications substantielles après la consultation.

Au moins deux autres **groupes miroirs** viendront compléter ce cycle de concertation, tous deux prévus en 2026 (mars-avril et mai-juin).



LE RÔLE DES GROUPES MIROIRS ET DES INSTANCES DE BASSIN

Le **groupe miroir**, composé d'une quinzaine de membres, a pour mission de **préparer et suivre les travaux** de mise à jour du SDAGE et du PDM, d'alerter sur les points sensibles et d'assurer un relais au sein de la **commission planification**.

Notre collègue des **usagers non économiques de l'eau** est représenté par **quatre membres au sein de ce groupe miroir**, dont un représentant des **associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE)**, issu de **FNE Nouvelle-Aquitaine**.

Cette implication est décisive pour porter la voix de la société civile et garantir la pleine intégration des enjeux environnementaux dès cette phase préparatoire.

APPEL À CONTRIBUTIONS



Il est essentiel de s'impliquer dès cette étape, car les orientations retenues aujourd'hui structureront toute la suite du travail. **Nous invitons donc l'ensemble des APNE qui le souhaitent à nous transmettre leurs contributions** afin d'enrichir nos positions dans le cadre de ce processus.

CONTRIBUER



RÉVISION DES SDAGE LOIRE-BRETAGNE ET ADOUR-GARONNE – LA POLITIQUE DE L'EAU EN NOUVELLE-AQUITAINE

FNE NA s'est mobilisée pour contribuer aux futurs enjeux de l'eau pour la période 2028-2033.

Les référents eau FNE NA ont proposés aux membres du réseau eau un projet de texte sur la politique de l'eau en Nouvelle Aquitaine. Ils ont ensuite synthétisé et coordonné les contributions reçues d'une quinzaine de participants entre le 7 et le 22 août dernier. Le texte de synthèse a été présenté le 28 août aux membres du Conseil d'Administration de FNE NA, avant d'être déposé aux Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne le 4 septembre.

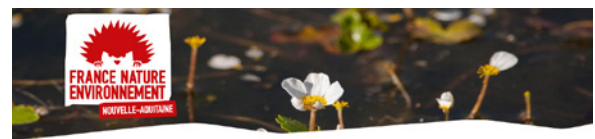
Dans le cadre de la révision des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne, voici les orientations prioritaires de FNE NA :

- **Maintenir la priorité des usages** à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques naturels (Cf. article L. 210 I du Code de l'environnement) avant les activités économiques ;
- **Appliquer la sobriété en eau** comme un enjeu structurel de l'adaptation au changement climatique essentiel pour garantir un usage durable et équitable de cette ressource ;
- **Modifier la composition des Comités de Bassin et des Commissions Locales de l'Eau (CLE)** afin d'arrêter la sur-représentation du monde agricole (agriculteurs, coopératives et négociants) et permettre que tous les usagers soient représentés de manière équilibrée ;
- **Réaliser des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau**, sous l'égide des CLE, en prenant en compte les résultats des études sur les volumes prélevables en périodes de basses et de hautes eaux – avant toute réalisation de retenues d'eau publiques en actant notamment les constats émis par les études HMUC en Loire Bretagne et les études débits biologiques en Adour Garonne ;
- **Interdire les pesticides sur les aires de captage d'eau potable** comme le préconise le rapport interministériel publié en décembre 2024.
- **Appliquer le principe « pollueur-payeur »** intégré dans le droit français, notamment par la loi Barnier de 1995 et l'article L.110-1 du Code de l'environnement. Pour cela, augmenter très fortement le taux de la redevance pour pollution diffuse ;

- **Réorienter les fonds publics (PAC et agences de l'eau)** vers le financement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agroforesterie, cultures à bas niveau d'intrants et économes en eau) ;
- **Arrêter de détériorer et restaurer l'état écologique des zones humides, des cours d'eau et des eaux littorales**, en utilisant des solutions basées sur la nature ;
- **Sensibiliser et informer l'ensemble de la population** aux enjeux de l'eau et des sols pour tous les êtres vivants et rendre accessible au public les données relatives à sa qualité.

Afin de préciser ces orientations sur l'eau, FNE NA les a déclinées en une cinquantaine de propositions réparties autour de 5 thématiques : quantité, qualité, milieux aquatiques, eaux littorales et gouvernance.

Consultez la contribution complète de FNE Nouvelle-Aquitaine :



CONTRIBUTION

Révision des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne – La politique de l'eau en Nouvelle-Aquitaine

Les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins Loire-Bretagne et Adour Garonne sont les documents de planification de la gestion des ressources en eau, et des milieux aquatiques, applicables sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Leurs orientations et dispositions répondent aux objectifs des directives européennes, et en particulier de la DCE (Directive Cadre Eau).

Pour nos organisations, le respect de la DCE adoptée en 2000 et des SDAGE est un prérequis à toute intervention politique en lien avec le domaine de l'eau en Nouvelle-Aquitaine (santé, urbanisme, agriculture, industrie, tourisme).

FNE NA s'est mobilisée pour répondre à cette consultation publique sur les enjeux pour l'eau du bassin pour la période 2028-2033.

Des présentations des états des lieux des SDAGE Loire Bretagne et Adour-Garonne auxquelles était invité l'ensemble des acteurs de l'eau, nous retenons :

• Des rivières globalement dégradées, les causes de cette dégradation étant multiples et liées à de nombreuses altérations du fonctionnement hydrologique et de la morphologie des rivières, des prélèvements trop importants ainsi que de nombreux rejets polluants, principalement d'origine agricole.

• Des eaux souterraines dégradées qui représentent une ressource stratégique pour la Région, soumises à des pressions importantes (pollution par les nitrates et pesticides, déséquilibre quantitatif).

• Des zones humides qui fournissent de nombreux services aux territoires, mais qui,

malgré les dispositifs de protection existants, continuent de disparaître chaque jour :

• Des écosystèmes qui accueillent des espèces patrimoniales qui restent fortement vulnérables et soumises à de nombreuses pressions tout au long de leur cycle de vie.

Dans ce cadre, voici nos orientations prioritaires :

• Maintenir la priorité des usages à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques naturels (Cf. article L. 210 I du Code de l'environnement) avant les activités économiques ;

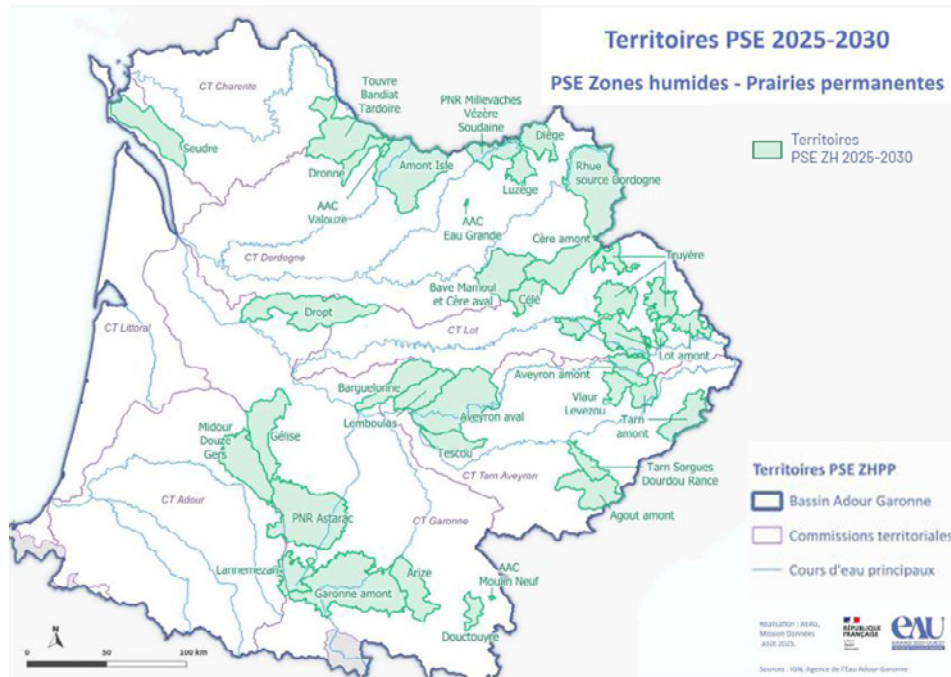
• Appliquer la sobriété en eau comme un enjeu structurel de l'adaptation au changement climatique essentiel pour garantir un usage durable et équitable de cette ressource ;

CONTRIBUTION - Révision des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne - La politique de l'eau en Nouvelle-Aquitaine - septembre 25



Magali MIGAUD et Jean-Pierre GEORGES

LANCEMENT DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX « ZONES HUMIDES – PRAIRIES PERMANENTES »



En juillet 2025, le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne a approuvé les principes, modalités et territoires du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) "Zones humides – Prairies permanentes". Ce dispositif sera mis en œuvre dans le cadre du 12^e programme de l'Agence.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DISPOSITIF

Les exploitations agricoles intéressées feront l'objet d'un **audit de performance** reposant sur trois indicateurs notés chacun sur 10 points :

- Diversification des assolements et rotation des cultures,
- Extensivité des pratiques,
- Présence d'infrastructures agroécologiques.

Une rémunération est possible à partir d'une **note globale supérieure ou égale à 16/30**. Chaque point est valorisé à **5 €/ha/an**, dans la limite de **60 hectares**. Le montant peut donc atteindre **9 000 € par an**, ou **jusqu'à 27 000 €/an** en cas de GAEC.

L'exploitation doit engager **l'ensemble de sa SAU**, afin que le dispositif soit raisonné à l'échelle de l'exploitation. **La durée d'engagement est fixée à 5 ans**, avec révision périodique annuelle de la note permettant de prendre en compte une éventuelle amélioration des pratiques.

Par ailleurs, l'accès à la rémunération est conditionné au respect de plusieurs engagements, parmi lesquels :

- La non-destruction des zones humides et des haies,
- Le maintien des surfaces de prairies naturelles,
- La tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques agricoles.

ZOOM SUR L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Pour les grandes cultures, le critère retenu reste identique à celui des précédentes PSE ZH (IFT > IFT régional pour éligibilité, puis attribution de points en fonction de l'utilisation). **Sur les prairies humides, permanentes ou temporaires**, le collège a obtenu une avancée importante avec l'adoption d'un critère « **0 produit phytosanitaire** ».

Deux tolérances sont néanmoins prévues : une utilisation possible une fois sur cinq ans (au-delà, l'exploitation n'est plus éligible) et l'usage d'herbicides sous clôture, avec un bonus d'un point lorsque le désherbage est effectué mécaniquement.

PROCHAINES ÉTAPES

Un second dispositif PSE en Adour Garonne, ciblant les **aires d'alimentation de captage (AAC)**, est en préparation pour 2026.

EN SAVOIR PLUS

Une note explicative détaillant les modalités du dispositif est disponible.



LANCEMENT DE LA CONSULTATION SUR LES ZONES VULNÉRABLES NITRATES

La **révision des zones vulnérables nitrates**, organisée par la DREAL, menée dans le cadre de la directive européenne du même nom, vise à identifier les territoires où les eaux sont les plus exposées à la pollution d'origine azotée. Cette nouvelle phase de consultation intervient dans un contexte où **la qualité de l'eau peine à s'améliorer**, voire se dégrade sur certains secteurs.

La **réunion de lancement de la consultation s'est tenue le 26 septembre, à Toulouse**. Les représentants agricoles étaient présents en nombre, signe de l'attention portée à ce dossier sensible. La rencontre, assez courte, questionne sur la capacité du dispositif actuel à améliorer durablement la qualité de l'eau et souligne l'importance d'une **forte mobilisation associative** dans les étapes à venir.

UN ZONAGE QUASI INCHANGÉ

Le périmètre proposé passerait de **43 % à 47 %** du territoire, mais cette augmentation devrait **baissier après le découpage intracommunal**. En pratique, **la différence avec 2021 restera donc très légère**, alors même que la qualité de l'eau se dégrade, notamment pour les masses d'eau superficielles.

DES RÉSULTATS CONTRASTÉS

Les dernières données disponibles illustrent des tendances préoccupantes :

- **Eaux superficielles : la situation se dégrade**, avec désormais **54 % de stations classantes** (contre 42 % en 2018/2019) et **24 % de grandes masses d'eau superficielles classantes** (19 % en 2018/2019).
- **Eaux souterraines : la qualité s'améliore légèrement**, avec **18 % de stations classantes** (contre 24 % en 2018/2019) et **30 masses d'eau classantes** (contre 34 précédemment).

Ces résultats traduisent une **évolution trop lente, voire une dégradation**, et montrent que les efforts doivent être poursuivis et renforcés.

ET MAINTENANT ?

La **consultation réglementaire des partenaires**, dont les associations environnementales et de consommateurs, **sera ouverte entre octobre et décembre**.

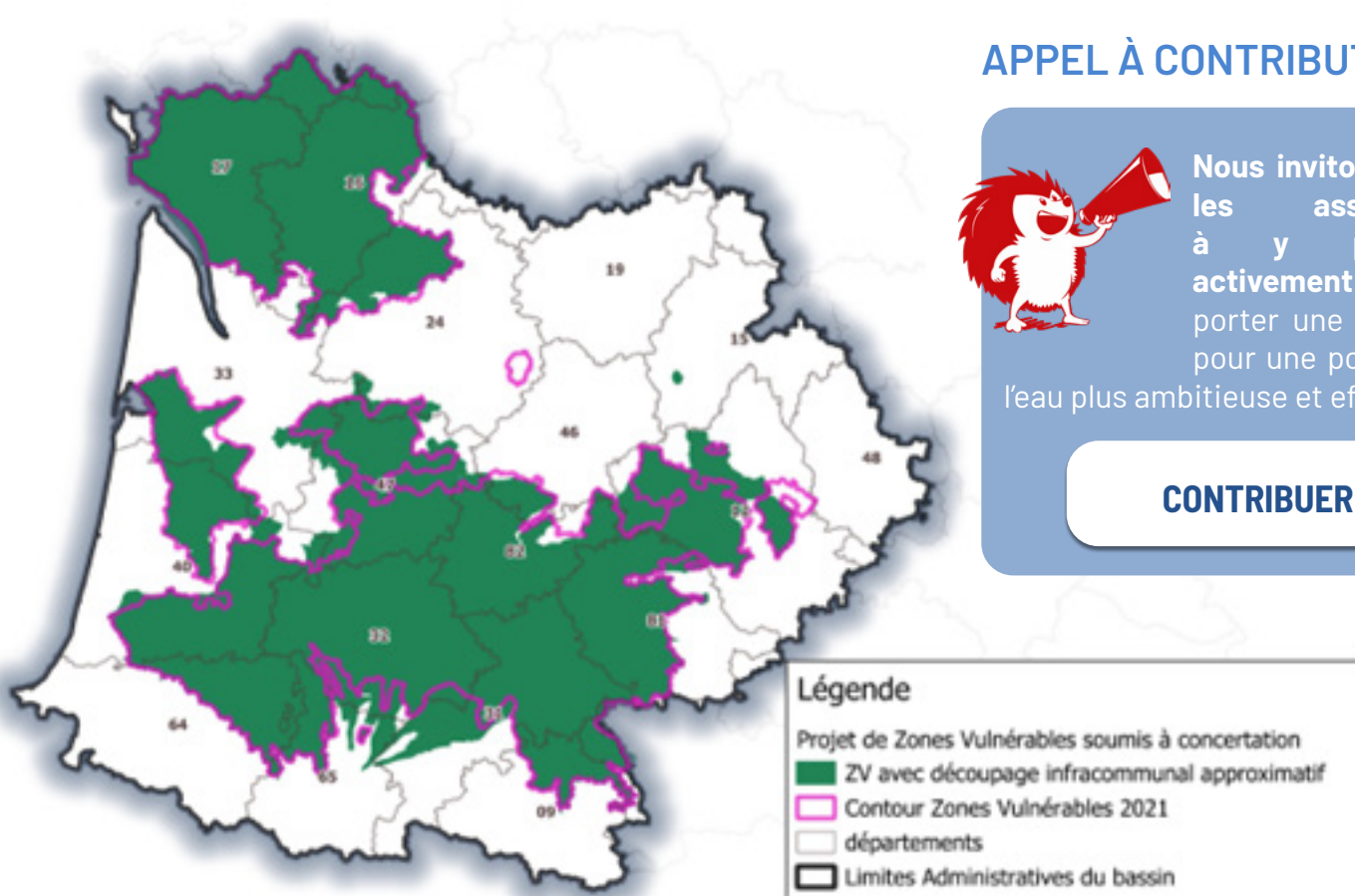
Une carte présentant les zones concernées sur le bassin Adour-Garonne est disponible ci-dessous pour visualiser les territoires impactés par cette révision.

APPEL À CONTRIBUTIONS



Nous invitons toutes les associations à y participer activement afin de porter une voix forte pour une politique de l'eau plus ambitieuse et efficace.

CONTRIBUER



STRATÉGIE DU COMITÉ DE BASSIN SUR LA SOBRIÉTÉ : ÉTAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

Le comité de bassin a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur la **sobriété dans l'usage de la ressource en eau**, dans un contexte marqué par la multiplication des épisodes de sécheresse et une pression croissante sur les milieux aquatiques. L'objectif est de **définir une stratégie collective permettant de réduire les consommations**, de mieux répartir les usages et de sécuriser l'accès à la ressource dans un cadre équitable et soutenable.

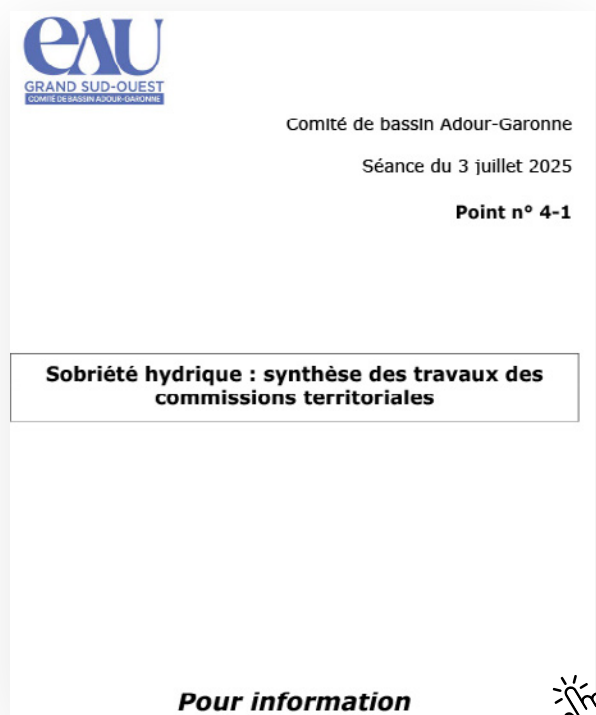
Un premier socle de travail a été présenté et discuté lors des différentes **commissions territoriales** au printemps et à l'été 2025. Ces échanges ont permis de partager les diagnostics, de recueillir les premières réactions et d'identifier des priorités communes. Le processus se poursuit et doit aboutir à une **contribution consolidée** à l'échelle du bassin, qui sera présentée et débattue au sein du **comité de bassin de décembre 2025**.

Les prochaines étapes consisteront à approfondir les propositions opérationnelles, en lien avec les instances locales, pour que la stratégie de sobriété puisse s'articuler efficacement avec le futur SDAGE 2028-2033 et le plan d'adaptation aux changements climatiques.

Dans ce cadre, il est important que les **associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE)** fassent entendre leurs positions. Nous invitons donc celles qui le souhaitent à **nous transmettre leurs remarques et propositions**, afin qu'elles puissent être portées dans les instances de bassin et prises en compte dans la construction de cette stratégie.

EN SAVOIR PLUS

Une note de présentation plus détaillée est disponible.



Les APNE ne peuvent que se féliciter d'une meilleure prise en compte de la sobriété érigée en véritable stratégie, néanmoins les preuves d'une véritable mise en application dans les faits reste à démontrer. En effet cette notion est évacuée de certains documents pourtant importants (stratégie de SAGE ou PTGE), et nous sommes dans différents sous-bassins toujours contraints de saisir la justice pour faire respecter les volumes prélevables établis par les autorités compétentes, trop d'autorisations dérogatoires sont octroyées. En outre les APNE aimeraient une véritable concertation au sujet de l'embouteillage d'eaux minérales, qui dans certains cas conduit au tarissement de l'eau potable pour les citoyen.nes

PROJET DE TRANSFERT D'EAU DORDOGNE CHARENTE

CONTEXTE DU PROJET

Un projet de pré-étude de faisabilité a été lancé afin d'examiner la possibilité de **transférer des volumes d'eau depuis les bassins de la Dordogne – et potentiellement de la Vienne – vers celui de la Charente**. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de déficit hydrique croissant, particulièrement marqué en Charente et Charente-Maritime.

Face à cette perspective, l'EPTB Charente, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, a engagé une réflexion sur l'opportunité d'un transfert inter-bassins.

L'étude vise ainsi à évaluer la faisabilité technique, les coûts, les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les modalités réglementaires d'un éventuel transfert de 30 à 40 hm³ d'eau.

Trois scénarios principaux ont été sélectionnés pour une analyse multicritère à venir. Ils explorent

différentes options techniques : captage hivernal, stockage intermédiaire, injection dans le karst de la Rochefoucauld ou réalimentation directe du fleuve Charente. L'étude intègre également des pistes de renforcement des infrastructures existantes, telles que la réhausse de barrages ou la création de nouveaux réservoirs.

Le rapport souligne par ailleurs que des actions locales de sobriété, d'agroécologie et de restauration des milieux (solutions fondées sur la nature) pourraient permettre de couvrir jusqu'à 40-50 hm³, soit une part significative du déficit. Toutefois, ces mesures resteraient insuffisantes en cas de sécheresse sévère, et justifieraient l'analyse des solutions complémentaires plus structurelles.

Certaines options à l'étude envisagent des transferts sur près de 300 km et le coût estimé de ces scénarios varie entre 300 et 600 millions d'euros.

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL À L'INITIATIVE DE FNE NOUVELLE AQUITAINE

A la demande du Conseil d'Administration de FNE NA, un Groupe de Travail a été constitué sur le projet de transfert d'eau de la Dordogne vers la Charente.

13 membres bénévoles du Réseau Eau FNE NA ont participé, en visio, à la 1ère réunion de ce groupe de travail le 4 septembre dernier.

La réunion s'est déroulée en trois phases :

- Un tour de table pour présenter les participants,
- Un partage de connaissances sur le projet et ses études prospectives,
- Une discussion sur l'instruction de ce dossier par ce GT

Les participants ont évoqué l'étude Charente 2050, une étude en cours de finalisation financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et une étude en cours en Corrèze.

Des doutes ont été exprimés sur la base scientifique de l'étude présentée en Charente.

Les participants ont exprimé des préoccupations concernant les coûts élevés et les implications environnementales. Il a été suggéré que des

financements pourraient provenir en partie de la filière du nucléaire pour assurer le refroidissement de la centrale de Civaux avec ses volets civil et militaire. Il a été noté que les grands acteurs du BTP sont également intéressés par un tel projet.

Le groupe a convenu de développer un projet de positionnement FNE NA prêt à être déployé si le projet avançait, en se concentrant sur la sobriété des usages et la préservation des zones humides.

La 2^{ème} Réunion du Groupe de Travail a eu lieu le jeudi 9 octobre à 14H30 en visio.

Magali MIGAUD et Jean-Pierre GEORGES

BILAN À MI-CAMPAGNE DU SOUTIEN D'ÉTIAGE DE LA GARONNE

Le **Comité stratégique de soutien d'étiage de la Garonne**, réuni le mardi 2 septembre à l'Agence, a dressé le **bilan de mi-campagne 2025** et discuté des perspectives pour la suite de la saison.

Bassin	Stock total (hm3) au 01/07	Stock mobilisé (hm3) au 02/09	Stock restant (hm3) au 02/09	Pourcentage du stock restant
Garonne	72,72	32,89	39,83	55%
Ariège	51,82	29,8 dont 20,5 pour l'Hers-vif	22,00	42%
Tarn	36	21,45	14,55	40%
Aveyron	21,3	12,65	8,65	41%
Rivière de Gascogne	110	72,00	38,00	35%
Lot	33	9,20	23,80	72%
TOTAL	324,84	148,19	146,83	45%

Bilan du soutien d'étiage de la Garonne et de ses affluents au 30/08/2025

La question du **coût du soutien d'étiage** constitue l'un des points centraux de ce bilan.

Sur le plan hydrologique, la situation en début de campagne se caractérise par un **bon état des nappes et un bon remplissage** des retenues mais un **manteau neigeux particulièrement faible**, qui a entièrement fondu dès le 1er juin. L'hydrologie s'est donc rapidement révélée **très dépendante des précipitations**. L'absence de pluie significative a entraîné un **tarissement brutal de la Garonne dès la mi-juin**, avec une entrée en étiage précoce et des **températures de l'eau très élevées** dès le début de la saison.

Le bilan à mi-parcours montre que les **consommations agricoles** sont restées fortes, avec un **long plateau en août**. Pour répondre à cette situation, un **déstockage**

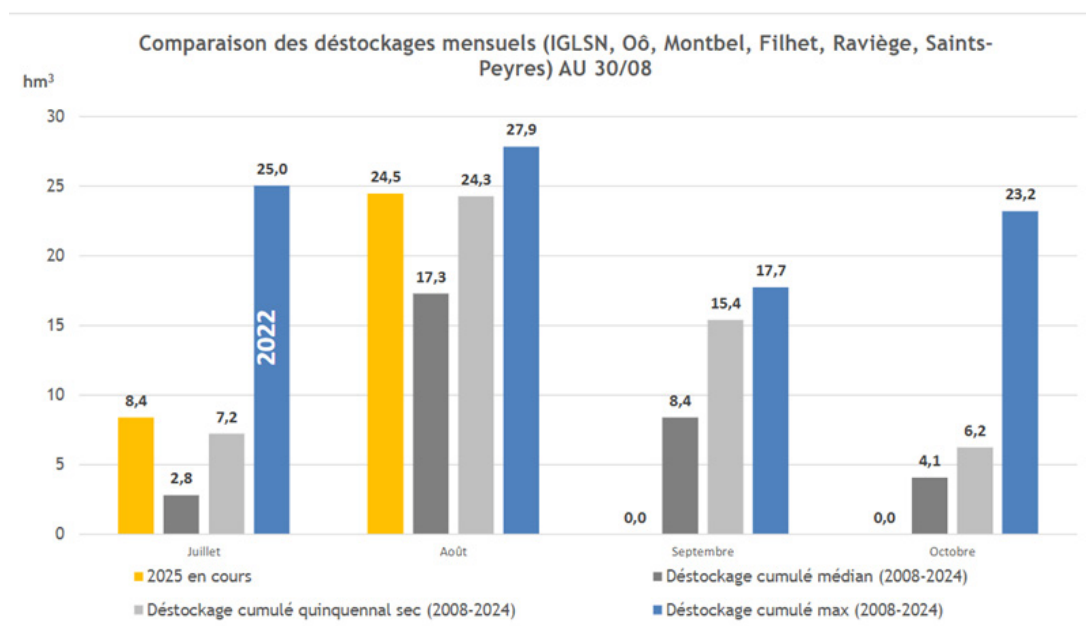
exceptionnel a été engagé début août. Au total, **33 millions de m³** ont été mobilisés à la date du 30 août, même si les pluies de la 2ème quinzaine d'août ont permis une augmentation des débits.

Ce volume s'est traduit par un **coût de déstockage de 3 540 k€**, pour un coût total à mi-campagne estimé à **4 385 k€**. Même en intégrant une prise en charge optimiste de 50 % par l'Agence de l'eau dans le cadre du Nouveau Modèle Économique, le bilan financier de l'année s'annonce ainsi **déficitaire** pour le nouvel EPTB Garonne.

Pour la suite de la campagne, une **stratégie opérationnelle** est proposée. Elle repose sur la réunion tous les quinze jours d'un **groupe technique de soutien d'étiage** (EPTB Garonne, services de l'État, Agence de l'eau), chargé d'évaluer la situation et d'ajuster les objectifs selon deux scénarios :

- En cas d'ajustement simple, sans restriction, le groupe technique prend les décisions avec une information immédiate du comité plénier,
- En cas de dégradation des objectifs nécessitant des mesures de restriction (<80 % du DOE), une **consultation urgente du comité stratégique plénier** est prévue.

Enfin, les échanges ont également porté sur la **communication grand public**, avec un appel à renforcer les actions de sensibilisation, à les distinguer des actions réglementaires, et à éviter une communication édulcorée qui minimiserait la gravité des enjeux.



Source : EPTB Garonne et Rivières de Gascogne

LES PIEDS DANS L'EAU · SUIVIS TERRAIN

RESTOR : RÉGÉNÉRATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX-RIVIÈRES PAR LA MÉDECINE CASTOR



CONTEXTE

La disparition du castor et les rectifications agricoles ont amené les rivières à se déconnecter de leurs plaines alluviales, cruciales pour réguler crues, sécheresse, inondations, séquestration du carbone, qualité de l'eau et biodiversité. L'hydrologie régénérative permet de pallier cette dégradation des cours d'eau. **Une des techniques "low-tech" de régénération hydrologique s'inspire du castor** et a été développée aux États-Unis. Elle commence à créer de l'intérêt parmi les gestionnaires de milieux rivières français par l'opportunité qu'elle présente en termes de **solutions fondées sur la nature à moindre coût**. Or, prendre soin des rivières relève autant de choix techniques que politiques pour co-crée ce qui est désirable pour les multiples usagers et implique de repenser le type de dialogue nécessaire à une gouvernance plus inclusive basée sur des savoirs variés humains et non-humains. De plus, vu l'état massivement dégradé des rivières françaises, la régénération des milieux rivières appelle une évolution culturelle qui emporte la mobilisation des citoyennes et citoyens pour prendre soin de leurs cours d'eau.

RÉSUMÉ

L'objectif de RESTOR est de **mieux comprendre le rôle des citoyen-ne-s dans l'appropriation et la mise en œuvre de cette technique "low-tech" et comment leur (re)connexion à la rivière au travers de cette technique contribue à une transformation du débat politique local autour de la ressource en eau**.

RESTOR est co-porté par l'association Théra, qui promeut une approche biorégionale de la régénération des territoires et le centre de recherche de TBS Education.

RESTOR est lauréat de l'**appel à projets TIRIS** "co-recherche avec et pour la société" de l'université de Toulouse pour une phase d'amorçage de deux ans. Durant cette 1ère phase, l'objectif sera de **créer un consortium scientifique** qui associera acteurs académiques et citoyens et en partenariat avec les parties prenantes du bassin versant, et de **créer ensemble les questions de recherche et la méthodologie nécessaire pour y répondre**. Ceci se fera par l'analyse des motivations à prendre soin des milieux-rivières et les controverses techniques/sociales identifiées.

RESTOR pourra ensuite entrer dans sa **2^{ème} phase** de consolidation par la **mise en œuvre de sa méthodologie**. Les connaissances générées seront valorisées par la création d'un **guide méthodologique de régénération des milieux-rivières par et pour les usagers** et contribueront au développement de nouvelles formations et nouveaux métiers en soutien à la régénération du vivant sur le territoire.

Le projet se compose de :

- **Chantiers participatifs citoyens** : construction par des citoyens d'ouvrages mimétiques du castor (branchages, terre) pour reconnecter les rivières à leurs plaines alluviales.
- **Recherche-action participative (RAP)** : les citoyens deviennent co-chercheurs, expérimentent, observent et transforment leurs

pratiques. → **En savoir plus sur la méthode de recherche-action participative et sur les questions structurantes soulevées**

- **Approche transdisciplinaire** : interviews, ateliers, pratiques artistiques, observations de terrain.

UN PREMIER CHANTIER ÉCOLE

Situé sur la commune de Montaigu-de-Quercy dans le Tarn et Garonne, un premier chantier école s'est déroulé mi-juin 2025 sur le ruisseau de Prézan, affluent rive droite de la Petite Séoune. Ce chantier sur un cours d'eau sévèrement incisé vise à le reconnecter avec la plaine alluviale adjacente, à encourager le développement d'un chenal secondaire et à favoriser l'établissement pérenne d'une zone humide aujourd'hui asséchée en période estivale.



Temps de "formation-action" : construction d'un ouvrage castor-mimétique de branchages et terre

La mise en œuvre de ce chantier s'est faite en partenariat avec l'association Théra et le groupe de citoyens concernés, les riverains du Prézan dont un agriculteur, le bureau d'étude Sire Conseil, l'association naturaliste Je suis la Piste !, le MAPCa (association Mouvement d'alliance avec le peuple castor), TBS Research Center, avec le soutien du syndicat de rivière et l'autorisation de la DDT 82.



Temps d'atelier "pause-réflexion"

Durée de la phase d'amorçage : 2025-2027

Financement : **TIRIS, Université de Toulouse**

Contacts : **Joël NAYET** (Association Théra), **Dr. Charline COLLARD** (TBS Research Center - TBS Education).



L'Association Théra, basée à Montaigu-de-Quercy dans le Tarn-et-Garonne (82), œuvre pour à la régénération biorégionale sur le plan social, économique et environnemental. Elle défend la Vie sous toutes ses formes et développe la résilience pour mieux affronter les crises humanitaires, économiques, écologiques et climatiques actuelles et à venir.

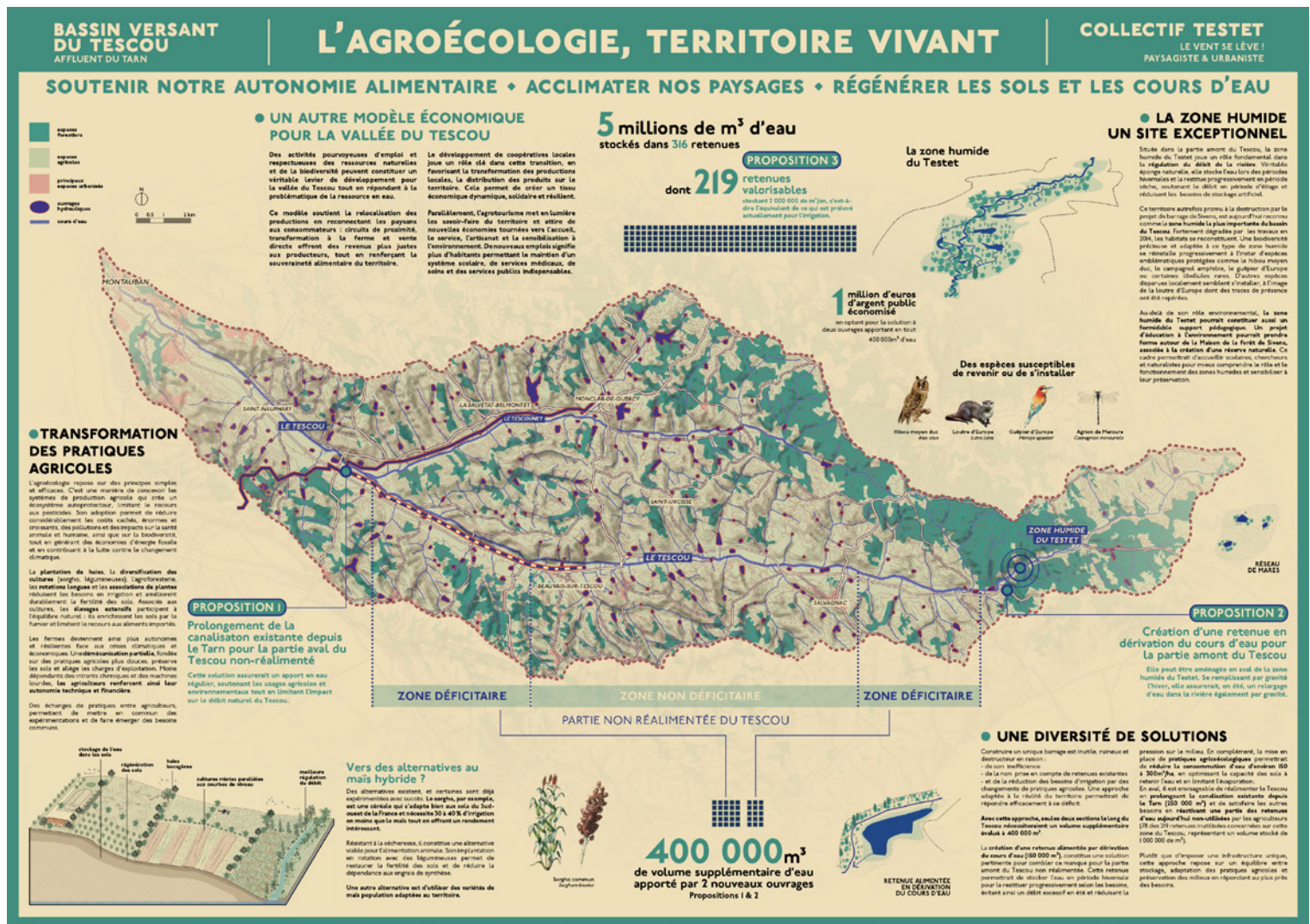
RESTOR est un projet de régénération écologique des cours d'eau, inspiré des pratiques du castor. Il vise à restaurer les milieux aquatiques dégradés en mobilisant des **techniques low-tech**, **l'intelligence collective** et le **biomimétisme**.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA MÉDECINE CASTOR



SIVENS : OÙ EN EST-ON ?



11 ans après la mort du jeune naturaliste Rémi Fraisse qui a conduit à l'arrêt de la construction du barrage de Sivens, jugé illégal, **plus de 8 ans après la mise en place d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau sur la vallée du Tescou (PTGE Tescou)**, vallée qui a été tant fracturée par ce projet. Trouverons-nous une issue consensuelle tournée vers l'avenir ?

C'est en tout cas vers cet objectif que les associations environnementales souhaitent converger. Associations adhérentes à FNE OP (UPNET (FNE 81), FNE 82, ainsi que le Collectif pour la Sauvegarde de la Zone Humide du Testet et Lisle Environnement) avec également la Confédération paysanne Tarn et Tarn-et-Garonne et Nature & Progrès Tarn. Ensemble elles mettent toute leur énergie depuis ces 8 années éprouvantes.

Peut-on apporter des réponses aux agriculteurs de cette vallée tout en préservant l'environnement, soit les quelques zones humides qui restent dont celle du Testet, de loin la plus importante de la vallée du Tescou et de la commune de Lisle-sur-Tarn ? Pour nous la réponse est OUI !

De grandes inquiétudes demeurent :

Aujourd'hui, il est trop tôt pour conclure de l'issue de ce PTGE, mais nous avons de grosses inquiétudes sur l'intention de certains de refaire un barrage sur le même site. Il est en effet question d'un barrage plus en amont du projet initial qui assurerait certes la continuité du cours d'eau mais qui assurerait noierait une partie de la zone humide et impacterait fortement la partie en aval où l'hydrologie a pourtant été restaurée suite à la condamnation de l'Etat en juin 2016.

Or, il a été démontré que les besoins à couvrir étaient dans un ordre de grandeur qui permettait d'éviter tout ouvrage sur cette zone humide. **Une solution mixte est envisageable bien plus appropriée qu'une seule retenue pour couvrir la réalimentation des 21 km du Tescou amont, dont 7 km sur la partie médiane du Tescou ne nécessite pas de réalimentation.**

Pour la partie aval, une extension du réseau d'irrigation de la vallée du Tarn (canalisation), permettrait une renaturation complète de cette partie de rivière.

Naturellement une rivière a un débit plus important en aval et dispose d'un débit supérieur en hiver et au printemps. La construction d'un barrage inverserait ce fonctionnement naturel, d'autant plus que le volume stocké serait important.

En relâchant l'eau d'un nouveau barrage de 800 000 m³ à Sivern d'un côté (été, les débits seraient inversés, atteignant 2 fois le débit moyen de la période. Cela perturberait fortement le milieu aquatique (flore, faune, température...), d'autant plus en aval que le volume stocké et l'intensité des lâchers d'eau seraient élevés.

17

PROGRAMME STYGOFAUNE

Le **programme STYGOFAUNE***, porté et réalisé par la SEPANSO Aquitaine, avec le soutien de FNE Nouvelle-Aquitaine, a pour objectifs :

1. De dresser un inventaire de la stygofaune régionale (**objectif biodiversité**), inventaire réalisé sur les deux anciennes régions de l'Aquitaine et du Limousin, en complément d'une première étude réalisée en Poitou-Charentes ;
2. D'appréhender la relation entre la présence et l'abondance de cette faune dans ses habitats naturels et la qualité des eaux souterraines, et de définir ainsi un ou plusieurs bio-indicateurs (**objectif bio-indication**).

* La stygofaune désigne l'**ensemble des espèces qui réalisent l'intégralité de leur cycle de vie dans les milieux aquatiques souterrains** (rivières et nappes d'eau souterraine libres, sous-écoulements des cours d'eau).

Les déterminations des spécimens prélevés (358 sites prospectés), réalisées par les experts taxonomistes associés au programme, en France et en Europe, ont permis d'enrichir significativement les connaissances sur la stygofaune en Nouvelle-Aquitaine.

À fin 2024, des dizaines de taxons stygobies ont été identifiés, et déjà, au moins trois espèces nouvelles pour la Science (un crustacé amphipode du genre *Niphargus* et deux crustacés ostracodes).



© F. Lefebvre / SEPANSO



© J.-F. Cart / SEPANSO

Crustacé ostracode *Candonopsis* sp. nov. collecté dans son habitat naturel, ici le sous-écoulement du Vianon à Saint-Pantaléon-de-Lapleau (19)

<https://www.stygofaune-france.org/app/uploads/Kijowska-et-al.-2024.-EOM-Poster-Candonopsis-sp.-nov.pdf>

Ces déterminations ont permis de finaliser une base de données naturalistes, principal résultat du premier objectif de la phase 2 du programme (inventaire biodiversité) et les données acquises lors de cet inventaire ainsi que celles sur les caractéristiques des masses d'eaux souterraines (physico-chimie, pollutions, prélèvements, etc.) ont permis de commencer à travailler sur la bio-indication qui constitue le second objectif du programme.

L'année 2024 a ainsi été une année de transition dans le programme, marquant la fin du travail sur l'Objectif 1 et le début du travail sur l'Objectif 2 qui se poursuivra par des travaux de recherche plus approfondis sur la bio-indication.

Ces travaux de recherche, pour lesquels une chargée de mission, Céline Jouanin (hydrobiologiste et biostatisticienne), a été recrutée en septembre 2024, se poursuivront en partenariat avec l'INRAE de Bordeaux-Cestas et le LEHNA (Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés) de l'université Lyon 1, sur les années 2025 et 2026.

POUR EN SAVOIR PLUS



Ce programme bénéficie du soutien financier de l'Europe (fonds FEDER), du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Fondation Léa Nature via le mouvement 1% For The Planet.



Depuis 1969, la SEPANSO suit l'évolution des milieux naturels en Aquitaine, étudie et surveille les risques et les conséquences des activités de l'homme sur la nature.

Sa vigilance et ses actions permettent de dénoncer ou d'infléchir certains projets dont les conséquences sont néfastes sur l'environnement.

SENTINELLES DE L'EAU

JOURNÉE DU RÉSEAU EAU FNE OP À TOULOUSE



Dans le cadre de son programme de coordination du **réseau de bénévoles du bassin Adour-Garonne** et avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, FNE Occitanie Pyrénées organise une journée dédiée au réseau bénévole d'Occitanie-Pyrénées impliqué sur la thématique de l'eau quel que soit le sujet.

Le vendredi 21 novembre à Toulouse

Cette journée sera l'occasion :

- De faire intervenir un ou une **spécialiste pour une formation** sur un sujet particulier
- D'**échanger sur les problématiques** auxquelles font face nos associations sur leur territoire.
- D'apporter des éclairages sur les **voies possibles d'actions**
- D'établir le **programme de l'année 2026**

Le programme détaillé vous sera communiqué prochainement. La journée et le repas sont pris en charge, **inscriptions obligatoires**.

JE PARTICIPE



CONTACTS

Les Référénts Eau FNE OP :

Anne-Charlotte POMMIER-PETIT **Maïlys MOREAU**

JOURNÉE DU RÉSEAU EAU FNE NA



Les membres du Réseau Eau FNE NA ont décidé le 12 juin dernier de reconduire en décembre prochain leur Journée Annuelle Eau organisée les années précédentes.

Ils ont retenu comme thème principal le rôle et le fonctionnement des Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne le matin et des Comités de Bassin afférents l'après-midi.

Cette journée permettra d'échanger avec des responsables des agences de l'eau et des représentants FNE dans les comités de bassin.

Elle se déroulera en présentiel et en Visio à une date et dans un lieu qui seront fixés et communiqués d'ici la fin octobre.

CONTACTS

Les Référénts Eau FNE NA :

Jean-Pierre GEORGES

Magali MIGAUD

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE SENTINELLES DE LA NUIT !



La pollution lumineuse affecte le vivant et constitue un important gaspillage d'énergie. Recenser le plus d'éclairages illégaux ou nuisibles, c'est l'objectif de la **campagne Sentinelles de la Nuit** ouverte cet automne sur le bassin Adour-Garonne par FNE Nouvelle-Aquitaine et FNE Occitanie Pyrénées.

En nous signalant des points lumineux potentiellement illégaux ou qui vous paraissent nuisibles, vous nous aidez à sensibiliser les acteurs concernés et à agir pour préserver la nuit. Il suffit de se balader de nuit avec un appareil photo ou un téléphone et de signaler vos observations sur la plateforme **Sentinelles de la Nature**.

PARTICIPEZ AUX PROCHAINS WEBINAIRES

- Jeudi 23 octobre – 17h30/18h30
Pollution lumineuse & Insectes nocturnes
- Vendredi 24 octobre – 17/18h
Pollution lumineuse & chauves-souris
- Mercredi 13 novembre – 17h30/18h30
Pollution lumineuse & organismes aquatiques
- Mardi 4 Novembre – 18h/19h
Devenir Sentinelle de la Nuit

Pour en savoir plus sur la campagne et la pollution lumineuse, consultez l'[article FNE OP](#) et le [dossier de FNE national](#).



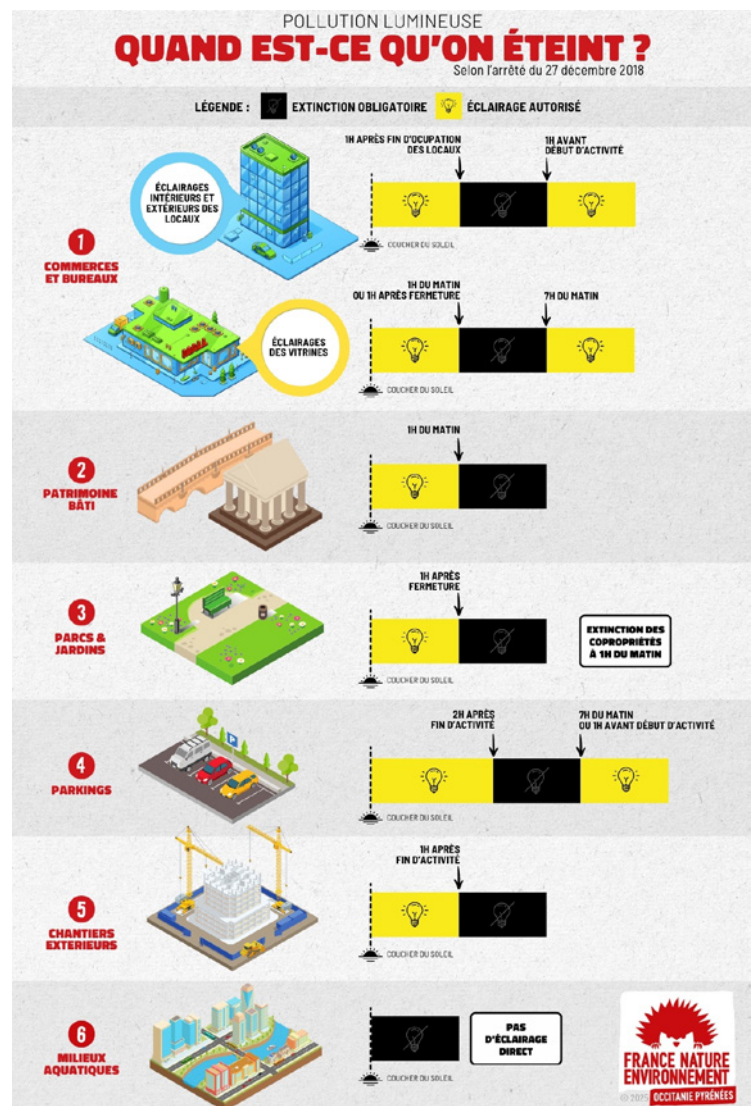
PARTICIPEZ À UNE MARAUDE NOCTURNE !

FNE Nouvelle Aquitaine et FNE Occitanie Pyrénées vous invitent à participer à des maraudes nocturnes pour :

- **Repérer, et signaler les éclairages nocturnes nuisibles** ou non conformes aux réglementations environnementales
- **Sensibiliser et rappeler la réglementation** aux gestionnaires de ces éclairages.

JE PARTICIPE
EN NOUVELLE-AQUITAINE

JE PARTICIPE
EN OCCITANIE PYRÉNÉES



JOURNÉE DE FORMATION « PROTÉGER LES ZONES HUMIDES »

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

SEPANLOG

SENTINELLES EAU
Regroupez la communauté des Sentinelles de l'eau

JOURNÉE DE FORMATION

PROTÉGER LES ZONES HUMIDES

Formation en présentiel
samedi 18 octobre 2025 de 10h à 17h

à la maison de la réserve de l'étang de la Mazière.
1134 Petite Mazière, 47400 Villeton

Programme réalisé avec le soutien de

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EAU
Nouvelle-Aquitaine
FNE

FNE NA et la **SEPANLOG** vous invitent à une formation sur la protection des zones humides samedi 18 octobre 2025 de 10h à 17h en présentiel à la maison de la réserve de l'étang de la Mazière, 1134 Petite Mazière, 47400 Villeton.

Accompagnés d'une ingénieure en milieu aquatique, vous découvrirez les fonctionnalités, les techniques d'inventaire, la réglementation, et les menaces qui pèsent sur ces milieux précieux.

Covoiturage recommandé, il y a peu de places de parking, un lien vous sera envoyé à la suite de votre inscription pour indiquer vos besoins ou proposer vos trajets.

PROGRAMME

MATIN

- Identification des différents types de zones humides : quels modes d'alimentation en eau, et quelles fonctions ont ces zones humides (épuration des eaux, habitat, expansion de crues, stockage carbone, etc).
- Présentation des réglementations qui s'appliquent aux zones humides : critères légaux prouvant une zone humide, revue de la réglementation loi sur l'eau (IOTA et SAGE), et l'application de la séquence Éviter Réduire Compenser aux zones humides.

APRÈS MIDI

- Sortie terrain pour réaliser un sondage pédologique et identifier des végétations caractéristiques des zones humides
- Compensation et zone humide, quelles sont les principales techniques ?
- Identification des principales menaces qui pèsent aujourd'hui sur les zones humides (destruction par l'urbanisation, altération par les drainages et modification de l'écoulement, modification du cycle de l'eau par le changement climatique, pollutions, etc).
- Activité d'intelligence collective, repartons avec des idées pour protéger les zones humides dans le bassin Adour-Garonne.

JE PARTICIPE



QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE CONTINENTALES



SENTINELLES EAU
Rejoignez la communauté des Sentinelles de l'eau

ATELIER SENTINELLES

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE CONTINENTALES

EN VISIO
LE JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
DE 14H À 17H



Programme réalisé avec le soutien de



FNE Limousin et FNE Nouvelle-Aquitaine vous invitent à participer à un webinaire sur la qualité des eaux de baignade continentales pour mieux comprendre comment est protégée notre santé... et celle de nos rivières !

Le jeudi 6 novembre 2025 de 14h à 17h en visioconférence

Vous aimez vous baigner en rivière ou en lac ? Vous vous demandez si l'eau est vraiment propre ?

Nous commencerons par définir les notions de base : qu'appelle-t-on exactement une « eau de baignade » ? Quels types de sites sont concernés ? Et surtout, qui est responsable de leur gestion sanitaire ? Ces questions permettent de mieux situer les rôles respectifs des collectivités locales, de l'ARS (Agence régionale de santé), et d'autres acteurs.

Nous aborderons ensuite la réglementation en vigueur, avec un point sur les obligations de contrôle. Quels types de prélèvements sont réalisés ? À quelle fréquence ? Quelles sont les analyses obligatoires ?

Le webinaire vous expliquera également où trouver les informations utiles concernant un site de baignade. Des données sont publiées par l'ARS et mises à disposition du public : sur Internet, mais aussi via un

affichage obligatoire sur les sites concernés. Nous détaillerons également la manière dont les eaux sont classées et comment cette classification influence l'usage des sites.

Enfin, une partie sera consacrée aux actions possibles en cas de défaut de surveillance ou de communication. Que faire si l'eau semble suspecte ou si aucune information n'est disponible ?

JE PARTICIPE



La participation à cet atelier est gratuite et ouverte à tous et toutes, que vous soyez bénévole d'une association, usager ou usagère de la nature ou simplement curieux.se d'en apprendre plus sur cette thématique.

Pour toute question vous pouvez nous contacter : sentinelles@fne-limousin.fr

Programme réalisé avec le soutien de : FNE, le Ministère de l'éducation et de la jeunesse et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

SÉMINAIRE EAU POTABLE & SANTÉ – RETOURS



Le **15 septembre 2025 à Toulouse**, **FNE Occitanie Pyrénées** organisait un séminaire grand public, avec un objectif clair : sensibiliser aux **enjeux cruciaux des pollutions de l'eau potable et leurs impacts sur la santé humaine**.

Réunissant plus de 120 personnes, des membres d'associations, de collectivités locales, des médecins et des représentants d'institutions comme l'Agence Régionale de Santé Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, cette journée a été rythmée d'un dense programme.

Revivez avec nous ce moment riche d'informations et d'échanges autour de ces enjeux qui nous touchent toutes et tous !

Consultez notre article pour accéder aux supports de présentation et enregistrements audio des interventions et de la table ronde.

Ce séminaire, dynamique et engagé, fut riche de prises de conscience et de perspectives, nous remercions vivement intervenant.es et participant.es !

SÉMINAIRE EAU POTABLE & SANTÉ
15 SEPT. 2025

Pollution des eaux et impacts sur la santé

8h45
ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h25
QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
Notre responsabilité pour l'avenir
Cécile Argentin
Présidente de FNE Occitanie Pyrénées

9h50
UN CAS CONCRET
Pollution des eaux par les pesticides dans le Gers
Arnaud Cabelguenne
Pharmacien et docteur en toxicologie et cancers

10h15
LES MICROPLASTIQUES DANS L'EAU POTABLE
Gaël Le Roux
Biogéochimiste directeur de recherche CNRS

10h35
CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE PAR LES PESTICIDES ET PFAS
Comment en est-on arrivés là ?
Pauline Cervan
Docteur en pharmacie et Toxicologue pour Générations Futures

11h30
EXPOSITION AUX PESTICIDES ET MALADIES CHRONIQUES
Laurence Huc
Toxicologue, Directrice de recherche à l'INRAE

Perspectives pour les générations à venir

14h
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Missions & actions soutenues

14h40
PROTECTION DES CAPTAGES
Les leviers d'actions
Sophie Goineau
Responsable cellule Re-Sources, Syndicat d'eau potable Eau 17

15h20
TABLE RONDE PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
Quelles perspectives ?
Animée par Bruno Canredon

Information liée à l'eau, changement climatique et qualité de l'eau, leviers d'action de chaque acteur.

Avec l'intervention d'expert.es :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- ARS Occitanie
- Générations Futures
- France Nature Environnement

17h15
CLÔTURE DE LA JOURNÉE
Cécile Argentin
Présidente de FNE Occitanie Pyrénées

Logos: cnrs, générations futures, INRAE, eau, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, République Française, eau, arS.

EN SAVOIR PLUS



CAMPAGNE EAUX DÉCHETS – BILAN EN NOUVELLE-AQUITAINE



La campagne Eaux Déchets s'est déroulée du 20 juin au 20 septembre et a permis de **documenter les déchets présents dans ou à proximité des cours d'eau**, mais aussi de **mettre en valeur les initiatives locales positives** (opérations de nettoyage, gestion responsable, innovations citoyennes...), grâce aux signalements reçus.

UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS

En cette dernière ligne droite avant la trêve électorale, la campagne entend aussi interpeller les mairies sur le sujet. Donner à voir des actions locales efficaces peut constituer un levier pour engager un dialogue, valoriser des initiatives ou encourager la prise de décision sur le terrain.

LA DIFFUSION DE LA CAMPAGNE EN NOUVELLE-AQUITAINE

FNE Nouvelle-Aquitaine a envoyé un communiqué de presse à toutes les collectivités territoriales de la région, à l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, à plusieurs parcs naturels régionaux (PNR

Landes de Gascogne, PNM Bassin d'Arcachon...) et aux syndicats de rivières.

Les associations départementales participantes ont largement contribué à mettre en valeur cette campagne.

Les médias locaux (ici Poitou, La nouvelle République, Ouest France, Euroradio) ont également contribué à nos actions de communication sur les déchets aux abords des milieux aquatiques.

DES WEBINAIRES QUI ONT RÉUNI DU MONDE AUTOUR DU SUJET À L'ÉCHELLE NATIONALE

Les différents webinaires de la campagne Eaux Déchets, mutualisés entre les associations du réseau FNE, ont permis de réunir 119 personnes autour de sujets comme les enjeux et objectifs de la campagne, la réglementation des déchets aux abords des milieux aquatiques, ou encore la typologie des macro-déchets en rivière.

DES SIGNALEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LA POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Sur les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, 30 signalements ont été reçus sur la plateforme Sentinelles de la Nature dans le cadre de cette campagne Eaux Déchets. 28 d'entre eux visent des dépôts de déchets dans ou près des cours d'eau. 2 signalements d'initiatives favorables nous sont parvenus :

- l'opération « Ici commence la mer » menée par Vienne Nature afin de sensibiliser les habitants, les élus et les élèves du département sur le cycle de l'eau et l'enjeu des déchets dans les milieux aquatiques qui terminent leur chemin dans la mer
- l'opération Terre M'Eyre de ramassage et géoréférencement de déchets sur la Leyre portée par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et le SAGE Leyre

[VOIR LE BILAN](#)



DU CÔTÉ DE LA JUSTICE

IRRIGATION DANS LE BASSIN DE L'ADOUR : DES VOLUMES TOUJOURS SURDIMENSIONNÉS JUSQU'EN 2028



Il y a quatre années, la justice administrative avait annulé l'autorisation pluriannuelle de prélèvements d'eau à des fins agricoles au profit de plus de 5000 irrigants dans le sous-bassin de l'Adour (incluant les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, le Gers et les Hautes-Pyrénées).

En cause, le surdimensionnement des volumes accordés malgré un déficit quantitatif très marqué sur ce territoire où la maïsiculture est encore majoritaire. Pour mémoire à l'étiage, plus de 90% des volumes prélevés (cours d'eau et nappes phréatiques inclus) y sont destinés à l'irrigation.

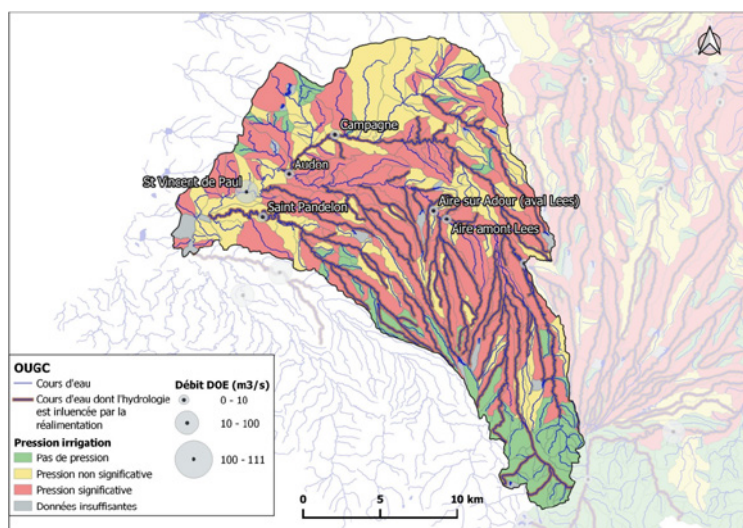
de l'agence de l'eau Adour-Garonne laquelle repose sur un bilan des besoins et des ressources ».

Après la **suspension par le tribunal administratif de Pau** de l'arrêté provisoire délivré pour l'été 2024 pour les mêmes motifs, les préfets ont décidé pour la période 2025 à 2028, de fixer des nouveaux volumes prélevables suivant une baisse progressive devant atteindre des prélèvements maximums de 180 millions de mètres cubes en 2027.

Si cette tendance tardive demeure bienvenue et résulte de notre opiniâtreté, les volumes accordés demeurent toujours déconnectés des réalités naturelles.

Dans un **communiqué de presse**, le syndicat IRRIGADOUR (représentants les 5000 irrigants de ce territoire) s'est dit prêt à ne pas respecter ces volumes en prétextant une baisse brutale des volumes accordés. C'est pourtant bien les représentants des irrigants eux-mêmes qui ont dès 2009, lors de la réforme des volumes prélevables, choisi de contester le calcul réalisé par les services de l'Etat, conduisant à des volumes maximums fixés à 169 millions de mètres cubes (Mm3).

Nul doute que le maintien de tels volumes aggraverait encore plus la situation déficitaire de ce bassin où les récentes études de l'agence de l'eau alertent sur une baisse des débits en période d'étiage allant jusqu'à -40/50% en 2050.



Carte des pressions de prélèvements irrigation sur le sous-bassin de l'Adour - état des lieux 2019 (données 2015)

Dans sa décision (n°**21BX01326**) du 21 décembre 2021, la cour administrative d'appel de Bordeaux avait conclu que « **ces volumes autorisés sont supérieurs d'environ 35% aux volumes prélevables initiaux notifiés en 2008 de 165,45 Mm3 établis sur la base d'une étude**

PARTAGE DE L'EAU SUR LE MARAIS POITEVIN : LES JUGES D'APPEL CONFIRMENT LA BAISSSE DES VOLUMES POUR L'IRRIGATION AGRICOLE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE17

2019 : annulation de l'AUP n°1

En 2019, sur recours de Nature Environnement 17 (NE17), une première Autorisation unique de prélèvement (AUP) d'eau pour l'irrigation agricole sur le Marais poitevin a été annulée par le juge administratif en raison de volumes autorisés excessifs attentatoires à l'environnement. En appel, le jugement avait été confirmé.

2021 : adoption de l'AUP n°2 identique à la n°1

Or, le 9 novembre 2021, les Préfectures de Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne ont adopté une deuxième AUP autorisant des volumes quasi-identiques à la première.

2024 : annulation de l'AUP n°2

C'est donc très logiquement que, le 9 juillet 2024, sur recours de NE17, le Tribunal administratif de Poitiers a annulé la deuxième AUP pour des raisons équivalentes à la première.

Afin de permettre la poursuite de l'activité agricole, le Tribunal s'est substitué aux Préfectures en réduisant lui-même les volumes. Pour ce faire, il s'est basé sur des volumes initialement notifiés par la Préfète de région elle-même.

Refusant ce partage de l'eau entre environnement, eau potable et irrigation, l'Etat a fait appel. Dans le même temps, plus de 150 acteurs de l'irrigation, dont les Chambres d'agriculture et la société Coopérative de l'eau 79 ont introduit une tierce opposition.

2025 : confirmation de l'annulation de l'AUP n°2 en appel

Ce jour, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé le jugement de première instance.

Après avoir rappelé que les Préfectures ont l'obligation d'assurer une gestion durable et équilibrée

de la ressource en eau, la Cour a relevé que les volumes autorisés étaient – à nouveau – excessifs et déconnectés de la réalité des prélèvements réalisés jusqu'alors. La Cour s'est attachée à démontrer que les volumes autorisés depuis près de 10 ans ne diminuent pas alors même que la ressource se raréfie, les réserves de substitution construites n'étant notamment pas contrebalancées par une diminution des prélèvements en été. Elle a ainsi confirmé les volumes fixés par le Tribunal.

Concernant les 16 réserves sur la Sèvre niortaise, les volumes nouvellement fixés permettraient, pour l'instant, de remplir les 16 ouvrages en projet. Toutefois, dans cette hypothèse, il n'y aurait plus d'eau disponible pour les autres irrigants, confirmant ainsi l'accaparement de l'eau par une minorité au détriment du reste de la profession.

NE17 espère que cette situation conduira à repenser la gestion collective de l'eau qui doit bénéficier à tous, d'autant que les résultats des études scientifiques en cours sur les volumes d'eau disponibles seront bientôt révélés.

Ainsi, pour la seconde fois, le juge administratif s'est substitué aux Préfectures pour faire appliquer le droit et rééquilibrer la balance entre intérêts économiques et préservation de l'environnement. Reste à voir si cette double correction sera prise en compte lors de la troisième AUP attendue pour mars 2026.

- Retrouvez le [communiqué de presse de Nature Environnement 17](#).
- Lire le [communiqué de la Cour et retrouver l'arrêt](#).

LA CONVENTION JUDICIAIRE D'INTÉRÊT PUBLIC EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, QUÉSACO ?

UN EXEMPLE D'OBLIGATION DE RESTAURATION DE ZONE HUMIDE

La loi du 24 décembre 2020 relative au parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a créé le mécanisme à l'article 41-1-3 du code de procédure pénale pour les délits prévus par le code de l'environnement et des infractions connexes.

DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La convention judiciaire d'intérêt public constitue une mesure alternative aux poursuites pénales, c'est-à-dire qu'elle permet d'éviter le procès pénal classique devant un tribunal. Sur proposition du Procureur de la République, les mesures de sanction et de réparation sont négociées entre la personne morale (une entreprise par exemple) mise en cause et le Parquet, avant d'être validées par le président du tribunal judiciaire.

QUE CONTIENT LA CONVENTION ?

La CJIPE doit détailler notamment les faits et les infractions commises ainsi que les obligations que devra respecter la personne morale, en termes de sanction et de réparation, sous quel délai et avec quelles modalités de contrôle.

Plusieurs obligations peuvent être imposées :

- Le versement d'une amende d'intérêt public proportionnée aux avantages tirés des manquements et pouvant atteindre 30% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise
- La mise en conformité à la loi et aux règlements en matière environnementale dans le cadre d'un programme d'une durée maximale de 3 ans sous le contrôle des services compétentes du ministère chargé de l'environnement et des services de l'Office français de la biodiversité
- La réparation des dommages et préjudices occasionnés aux victimes et à l'environnement

LA PLACE DE LA VICTIME

Lorsque la victime est identifiée, le procureur doit l'informer de sa décision de proposer une CJIP. La victime peut alors présenter des éléments permettant d'établir le préjudice subi. Une audience publique est tenue, durant laquelle les parties et les victimes sont entendues.

Bien qu'en théorie il ne soit pas nécessaire que la victime se soit constituée partie civile pour être identifiée, il arrive régulièrement que cette partie soit oubliée, en particulier les associations de protection de l'environnement qui agissent sur le territoire impacté.

La victime se trouve également exclue de la phase préalable de négociation des mesures de sanction et de réparation, de sorte qu'elle peut uniquement formuler des observations avant et au cours de l'audience d'homologation.

UN EXEMPLE EN CORRÈZE

En mars 2025, le Président du Tribunal judiciaire de Tulle a validé une CJIPE proposée à la SAS ENGIE PV MONTANE 3 pour des infractions à la loi sur l'eau constatées par un contrôle des agents de l'Office Français de la Biodiversité sur le site de la centrale photovoltaïque située en zone humide. Des travaux nuisibles à l'eau et aux milieux aquatiques avaient été réalisés en infraction. En l'occurrence, des pistes, des fossés ainsi qu'un bassin de rétention des eaux avaient provoqué un assèchement des zones humides.

Le juge a validé les mesures de sanction et de réparation proposées par le Parquet qui impliquent une amende d'intérêt public de 135 000 euros, ainsi que la réparation du préjudice environnemental qui implique une obligation de remise en état dans un délai de 24 mois permettant une meilleure fonctionnalité des zones humides concernées par le démantèlement des pistes non prévues et le remblaiement des fossés (dont la mise en œuvre devra être autorisée par la DREAL sous réserve de la délivrance d'une dérogation espèce protégée dans la mesure où celle-ci s'avère nécessaire), le tout sous contrôle de l'OFB Corrèze.

Aucune victime associative n'a été identifiée dans ce dossier alors qu'elles sont nombreuses sur le territoire corrézien à travailler sur la protection de l'environnement et des zones humides. La Parquet aurait aisément pu identifier Corrèze Environnement, Sources et Rivières du Limousin, ou encore FNE Limousin qui se constituent régulièrement partie civile devant les tribunaux du ressort pour des faits d'atteinte à l'environnement.

L'ensemble des CJIPE doivent être publiées sur le site du Ministère chargé de l'environnement.

VOIR LES CJIPE



AU FIL DE L'EAU



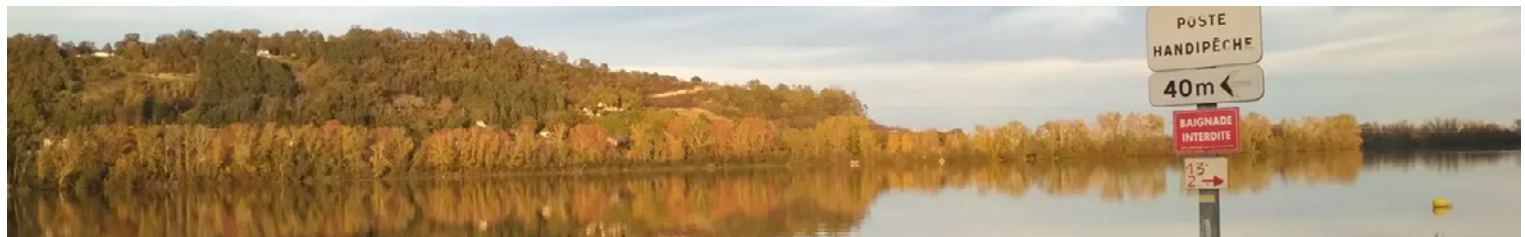
En 2025, le Festival International du film d'Environnement — FREDD fête ses 15 ans. Le festival est un rendez-vous annuel qui a su rester fidèle aux valeurs et convictions qu'il défend. C'est aujourd'hui l'un des plus importants festivals de cinéma en France de sensibilisation aux enjeux du réchauffement climatique et de la préservation de l'environnement. Chaque année en octobre, il offre une programmation riche et diversifiée à l'ensemble de ses publics, pour que chacun et chacune, quelque soit son âge, sa culture, ses envies, puisse réfléchir à la manière d'habiter le monde et imaginer des futurs désirables.

Le Festival international du film ornithologique de Ménégoût est un rendez-vous incontournable du documentaire animalier.

FNE Nouvelle-Aquitaine, Poitou Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres y tiendront des stands : venez nous rencontrer et échanger !

EN SAVOIR PLUS

EN SAVOIR PLUS



SORTIE CANOË-KAYAK COMMENTÉE SUR LA GARONNE À LA DÉCOUVERTE DU CASTOR D'EUROPE SAMEDI 18 OCTOBRE

Une balade en canoë-kayak sur la Garonne à la découverte du Castor d'Europe, ça vous tente ? Tout au long de la descente, vous pourrez rechercher des indices de présence du Castor et vous en apprendrez plus sur les milieux naturels de bords de cours d'eau et la biodiversité associée.

- Samedi 18 octobre à 12h
- Base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne)
- Gratuit sur inscription (à partir de 8 ans)

Organisée par Nature En Occitanie en partenariat avec la Fédération de Canoë-Kayak en Tarn-et-Garonne

EN SAVOIR PLUS

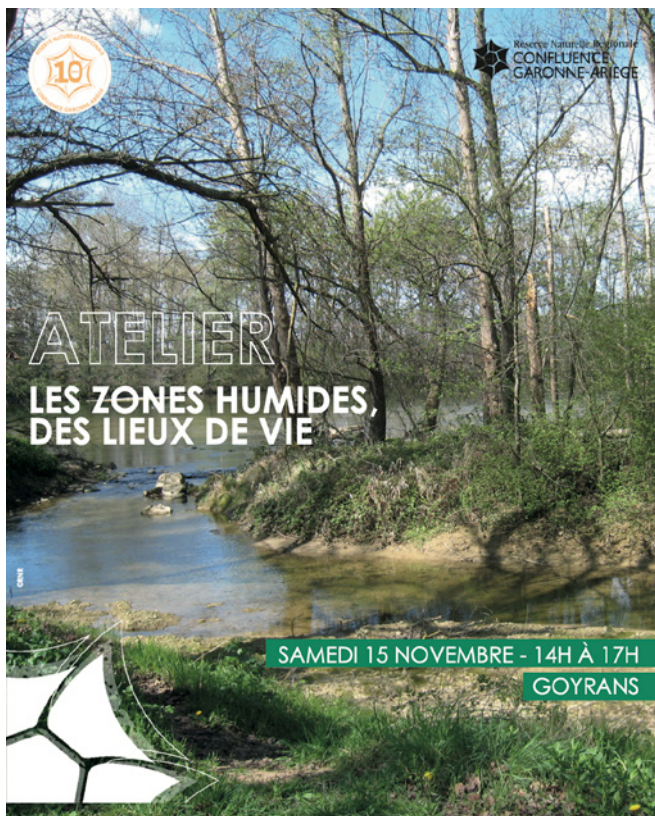


L'eau de pluie, en s'écoulant sur les surfaces urbaines, se charge de contaminants de différentes natures.

Lorsque les eaux pluviales sont infiltrées dans des ouvrages végétalisés, que deviennent ces substances ? Le sol a-t-il la capacité de les intercepter ?

Lors de ce webinaire organisé par Rédagieo, le réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales du grand Ouest, Damien Tedoldi, maître de conférence à l'INSA de Lyon, exposera les résultats de plusieurs projets de recherche en hydrologie urbaine sur le sujet.

JE PARTICIPE



Nous profitons du départ de la faune sauvage, amphibiens et autres animaux, vers leur habitat terrestre, pour améliorer l'habitat aquatique qu'ils retrouveront avec les beaux jours ! Beaucoup d'arrachage de végétations au programme, alors venez armé de vos bottes, de vos outils de jardinage et bien couverts afin de nous aider sur une matinée.
Petit-déjeuner offert par Charente Nature !

Renseignements

Contactez l'animatrice de Charente Nature ou par mail : mteillagorrycn16@gmail.com

EN SAVOIR PLUS

Afin de mieux faire connaître ces trésors naturels et de sensibiliser chacun à leur préservation, nous vous invitons à participer à un atelier organisé en partenariat avec le **SMEAG** (Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne). Lors de cet atelier, vous découvrirez les spécificités écologiques des zones humides, les enjeux de leur conservation, ainsi que les gestes pour contribuer à leur protection.

Informations pratiques

- Gratuit et ouvert à tous, à partir de 10 ans
- Mairie de Goyrans

EN SAVOIR PLUS

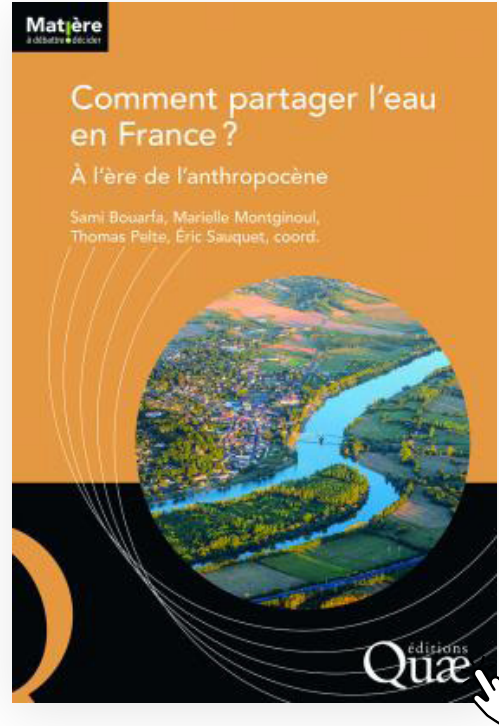
POUR ALLER PLUS LOIN

LA POLLUTION AUX PFAS : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES ET ENJEUX DE SOCIÉTÉ



Ce rapport de l'Académie des sciences vise à faire le tri entre les éléments scientifiques avérés et ceux non établis afin de dresser un état des lieux solide sur les connaissances scientifiques disponibles sur ces molécules.

COMMENT PARTAGER L'EAU EN FRANCE ? À L'ÈRE DE L'ANTHROPOCÈNE



Issu d'un travail collectif réunissant près de 100 scientifiques et spécialistes de la gestion de l'eau, cet ouvrage dresse un état des lieux des connaissances et propose une analyse critique des pistes d'action envisagées par les parties prenantes pour répondre aux défis actuels.

PODCAST SUR LES INONDATIONS - LE CHABOT

Podcast

Retrouvez le Chabot et A l'Eau Castor dans une émission, sur radio transparences, consacrée aux inondations.



FACE À L'ARIDITÉ, LA PUISSANCE DE L'ARBRE



De nombreuses régions tempérées risquent, dans les prochaines décennies, de se voir confrontées à des stress hydriques sévères. Pour contrer les effets néfastes de l'aridification, l'arbre est essentiel : remettre l'arbre partout où c'est possible est une urgence climatique et environnementale absolue. C'est aussi une urgence pour l'agriculture, dont les sols souffrent de la perte de leur ancien couvert arboré. Ce livre détaille les pratiques et les savoirs agroforestiers d'agriculteurs et d'agropasteurs du Maroc, mais aussi du Sahel, d'Éthiopie, d'Espagne ou de Corse. Pour éviter que « la sécheresse vienne dévaster nos terres et brûler nos âmes ».

PESTIRIV : EXPOSITION PLUS ÉLEVÉE DES POPULATIONS RIVERAINES DE CULTURES



L'étude PestiRiv a été lancée en 2021 après un signalement par l'association « Alerte des médecins sur les pesticides » (AMLPP) d'une suspicion d'agrégat de cancers pédiatriques dans la commune de Preignac (Gironde) et au regard du manque de données sur l'exposition des riverains des zones cultivées avec des pesticides. L'objectif principal de l'étude PestiRiv est d'identifier une éventuelle surexposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes par rapport aux personnes vivant loin de toute culture. Les principales informations dévoilées réaffirment la légitimité du combat pour la protection des riverains :

- les riverains de zones viticoles sont plus exposés aux pesticides utilisés que les personnes habitant dans des zones plus éloignées de toute culture ;
- cette exposition augmente en période de traitement ;
- cette exposition dépend des quantités épandues et de la proximité avec les cultures.

Parce que les petites gouttes forment les grandes rivières...

Vous souhaitez recevoir les prochaines « Lettre Rés'EAU » ?



JE M'ABONNE À LA LETTRE DU RÉSEAU

Rédacteurs et rédactrices : Associations et bénévoles du réseau EAU.

Maquette : Jérôme BOURDELOT

Contacts : sentinellesdeleau@fne-op.fr, coordinationbassinag@fne-op.fr

Créée par FNE Occitanie Pyrénées en partenariat avec FNE Nouvelle-Aquitaine

Faites un don à FNE OP et FNE NA pour que l'eau reste vive !



Avec le soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne

